

A lire attentivement !



Ecole Sainte-Anne du Guilvinec

Note de rentrée - septembre 2015

Voici quelques informations concernant le fonctionnement de notre école. Nous faisons appel à votre compréhension pour le respect des différentes consignes qui permettront à tous de passer une bonne année.

Vous trouverez par ailleurs les formalités administratives de rentrée. Les documents demandés sont à nous retourner **pour le 7 septembre**.

Horaires

Il est important que votre enfant **soit à l'heure dès le début des cours**. Il débute ainsi la journée dans de bonnes conditions de travail et l'ensemble du groupe n'est pas perturbé par une interruption.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 9h00 - 12h00

Après-midi : 13h30 - 16h45

	Matin	Après-midi
Garderie	7h30-8h45 dans le hall de l'école par Fabienne	17h00-18h30 dans le hall de l'école par Françoise
Accueil primaire (GS au CM2)	8h45-9h00 : dans la classe. Il vous est demandé de ne pas entrer dans la classe avant la présence de l'enseignante.	13h15-13h30 : sur la cour des grands, surveillance assurée par Françoise.
Accueil maternelle (PS au MS)	8h45-9h00 : dans la classe. Il vous est demandé de ne pas entrer dans la classe avant la présence de l'enseignante et de ne pas vous attarder après avoir déposé votre enfant.	13h15 - 13h30 : PS-MS : rendez-vous en salle de sieste pour les enfants qui ne restent pas déjeuner.
Sortie des classes Primaire	12h00 : attente des parents dans le hall.	16h45 : attente des parents dans le hall.
Sortie des classes Maternelle	12h00 : les parents viennent chercher leurs enfants en classe.	16h45 : les parents viennent chercher leurs enfants en classe.

Ecole Sainte-Anne - Maternelle et Primaire

32, rue Jeanne d'Arc - 29730 LE GUILVINEC - Tél. / Fax : 02 98 58 12 06
e-mail : ecole.ste-anne.guilvinec@wanadoo.fr - <http://perso.wanadoo.fr/ecole.guilvinec/>



Fermeture des portes et accès à l'école	Pour des raisons évidentes de sécurité, de respect et de droit, les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être respectés par tous.		
	Voici les horaires d'ouverture et de fermeture de la porte principale.		
		Ouverture	fermeture
	Matin	7h30	9h15
	Midi	12h00	12h15
	Après-midi	13h15	13h45
	Soir	16h45	18h30
	<p>Nous vous rappelons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il est strictement interdit de stationner devant le parvis de l'école. - que nous n'autorisons pas l'accès à l'école par la cour des petits (<i>cette porte sera dorénavant constamment fermée</i>). - <u>de ne pas vous attarder dans le hall</u> après avoir déposé votre enfant. <p>Les élèves encore présents à l'école le soir après 17h00 seront conduits à la garderie et comptabilisés</p>		

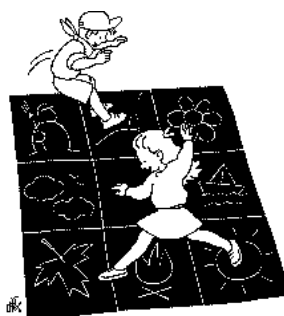
Equipe enseignante et personnel de service

En ce début d'année, souhaitons la bienvenue aux personnes nouvellement nommées aux responsabilités suivantes :

- Marie CAROFF assurera un quart temps dans la classe de GS-CP
- Aurélie SAVARY assurera un quart temps dans la classe de CE2-CM2

PS-MS	Direction & GS-CP	CE1-CM1	CE2-CM2	Décharge de direction
Emmanuelle MOREAU	Marie RENAUD Marie CAROFF	Marine DOARE	Anne RAPHALEN Aurélie SAVARY	Geneviève CRAFF

Assistante maternelle	Assistante maternelle	Restauration	Secrétariat, comptabilité
Fabienne LE GUILLOU	Françoise LE GOFF	Valérie DIZET	Yolande MIOSSEC



Vie scolaire

Respect des personnes

L'équipe enseignante ainsi que le personnel de service s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne des adultes (enseignants, personnel de service) et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Sanctions

Tout châtiment corporel est strictement interdit.

Un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition.

Toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des adultes peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Enfants malades

Les enfants fiévreux ou atteints d'affection contagieuse doivent impérativement être gardés à la maison. Après une maladie contagieuse, un certificat médical doit être fourni. Le personnel de l'école n'est pas autorisé à administrer de médicaments.

Objets

Les objets, vêtements en usage dans l'école doivent être marqués au nom de l'enfant.

Il est souhaitable que les enfants ne portent pas de bijoux de valeur. Pour des raisons de sécurité, les boucles d'oreilles pendantes sont interdites.

Il est demandé aux enfants de ne pas apporter en classe des jeux et jouets personnels : l'école décline toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration de ces derniers. Les téléphones, jeux électroniques et objets dangereux sont interdits.

Tarifs

Scolarité	20€ / mois pour les Guilvinistes 22€ / mois pour les hors-communes
Restauration	3,10 € / repas – carnet de 10 tickets : 31 € à acheter auprès de chaque enseignant(e).
Garderie	2 € / jour Forfait de 25 € / mois Dépassement horaire du soir : 5€



Cantine

Les repas sont préparés par la cantine de l'ensemble Saint Gabriel. **De ce fait, nous demandons aux familles d'inscrire à l'avance à la cantine son ou ses enfants (le jeudi pour la semaine suivante).**

Tous les jours où votre enfant sera inscrit à la cantine, seront des jours facturés. Pour les enfants malades, merci de fournir un justificatif écrit.

Deux services sont assurés chaque midi :

- Le premier en maternelle (de 11h40 à 12h10)
- et un second en primaire (de 12h15 à 13h00).

Les enfants peuvent fréquenter la cantine au jour le jour.

Les enfants dont les parents ne sont pas venus les chercher à 12h15 sont conduits à la cantine.

Modalités de paiement, remise de tickets

Avant de partir à l'école, nous conseillons aux familles de remettre à l'enfant son ticket pour la journée (le glisser dans une pochette du cartable).

En arrivant en classe, c'est à l'enfant de le donner à l'enseignant(e). Si vous souhaitez par ailleurs acheter des carnets de tickets, veuillez insérer le chèque dans une enveloppe avant de la glisser dans le cahier de liaison. L'enfant la remettra de la même manière à l'enseignant(e). C'est tout un apprentissage... mais cela permet à l'enfant de grandir en autonomie.

A la cantine

Chaque enfant de maternelle (de la PS à la GS) devra être muni de deux serviettes de table (avec élastique) à son nom.

Quelques règles à respecter

On attend de chaque enfant un comportement correct et respectueux envers ses camarades et les adultes qui assurent le service (voir plus haut « Vie scolaire » - respect des personnes et sanctions).

Un responsable est nommé par table.

Seul le responsable est autorisé à se déplacer, les autres enfants restent assis à leur place pendant toute la durée du repas. Il est chargé d'alimenter la table en eau et de veiller à ce que les couverts soient bien rangés à l'issue du repas.

- Je me mets correctement en rang.
- Je me comporte bien pour respecter l'entourage.
- Je respecte les adultes et j'obéis.
- Je discute calmement avec mes amis.
- Je ne gaspille pas la nourriture.
- Je me tiens correctement à table et je goûte un peu de tout.
- Je laisse ma place propre et je participe au rangement de ma table.



Fréquentation et obligation scolaires

En maternelle, une bonne fréquentation est souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant. Elle le prépare ainsi à recevoir la formation donnée par l'école élémentaire.

En primaire, La fréquentation de l'école élémentaire est obligatoire. En cas d'absence d'un enfant, les familles doivent en faire connaître dans les plus brefs délais les motifs à la directrice surtout en cas de maladie contagieuse. Dans tous les cas, les parents doivent, dans les quarante-huit heures, faire connaître le motif de l'absence avec production, le cas échéant, d'un certificat médical notamment en cas de maladie.

La directrice d'école peut, à titre exceptionnel et en cas de nécessité, autoriser l'élève à s'absenter sur temps scolaire, à condition d'être accompagné après en avoir formulé la demande écrite (formulaire « autorisation de sortie d'un élève pendant les heures de classe » à retirer auprès de l'enseignant).

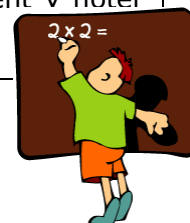
Relations parents-enseignants

Elles sont nécessaires pour le bien être de votre enfant. Nous sommes à votre disposition, pour répondre à vos questions ou faire le point sur le travail de votre enfant. Vous êtes invités à signaler tout problème de santé, familial ou scolaire affectant votre enfant dont les enseignants pourront tenir compte.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants ou la directrice sur rendez-vous (*noter un mot dans le cahier de liaison*). Les enseignants ne peuvent en aucun cas vous recevoir pendant les heures de classe.

Cependant, nous restons à votre disposition pour régler les détails quotidiens dont vous pourriez nous informer.

Chaque enfant dispose d'un cahier de liaison dans lequel sont insérées les différentes circulaires. A chaque diffusion de circulaire, **nous vous demandons de signer le cahier afin de nous indiquer que vous en avez pris connaissance**. Vous pourrez également y noter les justifications d'absences.



Vacances scolaires 2015-2016

Rentrée des enseignants	Lundi 31 août 2015	
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2015	
Vacances de la Toussaint	Samedi 17 octobre 2015	Lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	Samedi 19 décembre 2015	Lundi 4 janvier 2016
Vacances d'hiver	Samedi 6 février 2016	Lundi 22 février 2016
Vacances de printemps	Samedi 2 avril 2016	Lundi 18 avril 2016
Vacances d'été	Mardi 5 juillet 2016	

Associations OGEC et APEL

Ces deux associations travaillent tout au long de l'année en étroite collaboration avec le chef d'établissement et l'équipe enseignante. L'OGEC, en concertation avec le chef d'établissement, est notamment sollicité pour la gestion juridique des personnels de service, la gestion économique de l'établissement et l'entretien des locaux.

L'APEL, quant à elle, propose diverses animations (vente de couscous à emporter, carnaval, vente de kouigns, fête de fin d'année'...) dont les bénéfices servent généralement à financer les projets pédagogiques définis et mis en œuvre par l'équipe enseignante. Cette collaboration permet d'alléger, d'une manière substantielle, la participation demandée aux familles chaque année. Que le bureau et les parents bénévoles en soient chaleureusement remerciés.

OGEC	Présidente	Secrétaire	Trésorière
	Corinne LE FRIANT	Cécile CAUDAL	Chantal BLAVEC

APEL	Présidente	Vice-présidente	Secrétaire	Trésorière
	Laëtitia BIET	Magalie BIGER	Stéphanie BESANCON	Marilène MONFORT

L'assemblée générale se tient généralement au cours du premier trimestre. N'hésitez pas à venir vous joindre à l'équipe de parents !

*L'équipe enseignante et le personnel de service vous souhaitent
de passer une très agréable année scolaire !*

Marie RENAUD, directrice de l'école	Signature des parents
-------------------------------------	-----------------------